



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025 A 19H30

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Nancy LE FOLL, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Danièle GARCIA), Karla AREL (pouvoir à Patricia BARTOLI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Jacques BOULANGER), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à José MARTINS), Jérémy SIMON (pouvoir à Laurence MOLINARI), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Marie-France MICOUD (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thierry BESSE-DUBITOU (pouvoir à Mélanie Schlatter), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Mancy LE FOLL).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 25

représentés : 14

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Délibération n°25-127

DGA : MERGHEM Bachir

Service : Petite enfance

Affaire suivie par Isabelle LEGRELLE

RENOUVELLEMENT D'AGREMENT POUR LES 2 RELAIS PETITE ENFANCE, COPERNIC ET ESPACE DES TOUT-PETITS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

VU l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021relative aux services aux familles dans le cadre de la réforme des modes d'accueil qui transforme les Relais Assistantes Maternelles (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE),

VU les agréments que la Caisse d'Allocations familiales a accordé aux deux Relais Petite Enfance (RPE) de Sainte-Geneviève-des-Bois pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030,

VU l'avis de la Commission Santé, Solidarités locales, Petite enfance, Accompagnement des séniors, Devoir de mémoire, Politique de la ville, Emploi et Insertion, Prévention, réunie le 5 décembre 2025,

CONSIDERANT que la convention d'objectif et de gestion (COG) 2023-2027 entre la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et l'Etat mobilisent des moyens pour accompagner les parents dans leur recherche de modes d'accueil, notamment en finançant des postes d'animateurs de Relais Petite Enfance

CONSIDERANT que l'agrément des deux Relais Petite Enfance arrive à terme le 31/12/2025 et qu'il est nécessaire de présenter deux nouveaux projets pour renouveler chacun des Relais pour la période 2026-2030,

CONSIDERANT que les deux projets présentés, permettent de fixer les objectifs et les moyens qui permettront de répondre aux enjeux en définissant les engagements réciproques entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne comme suit :

- **Informier et accompagner les familles (sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire) :**
 - Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes.
 - Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel.
 - Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels.
 - Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.

- **Informer et l'accompagner les professionnels :**
 - Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels.
 - Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr.
 - Proposer des temps d'échange et d'écoute.
 - Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques.
 - Organiser des ateliers d'éveil.
 - Accompagner les parcours de formation des professionnels.
 - Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier.
 - Promouvoir le métier d'assistant maternel.

APRES EN AVOIR DELIBERE

VALIDE les 2 nouveaux projets de fonctionnement pour les renouvellements des agréments des 2 Relais qui pérenniseront la qualité des actions mises en place par les 2 Relais en direction des familles et des assistantes maternelles.

AUTORISE Le Maire à adresser les projets de fonctionnement des deux Relais Petite Enfance au directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, afin d'obtenir les nouveaux agréments.

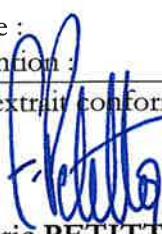
VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

